



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 30 mai 2024

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Rocco COLELLA, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Roger DALLEVET à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Carole BERNIGAUD
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Séverine MUGNIER
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Philippe LANGANNE à Yvan SONNERAT
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Excusés :

Jacqueline CECCON
Christiane MICHEL

Secrétaire de séance : Carole BERNIGAUD

N° 2024-58 : Octroi d'une garantie d'emprunt à Odélia à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt destiné à financer les travaux de rénovation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Le Bosquet de la Mandallaz à Sillingy

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux Finances, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil et notamment son article 2298 relatif à l'engagement de la caution envers le créancier,

Vu le courrier de demande de garantie formulée par Odélia en date du 31 mai 2023 et complété par mail du 5 avril 2024,

Vu l'avis favorable émis par le Bureau communautaire en date du 18 avril 2024,

Odélia souhaite souscrire un prêt de 467 000 € pour financer les travaux de rénovation de l'EHPAD de Sillingy, travaux entrepris suite à l'incendie survenu en août 2020. Les travaux de reconstruction dus au sinistre ont été pris en charge par l'assurance mais l'association a profité de ces travaux et de la fermeture de l'établissement pour rénover et améliorer le bâtiment.

L'association sollicite la garantie d'emprunt de la CCFU à hauteur de 50% pour la réalisation de ce prêt. La demande a été présentée en réunion de bureau communautaire le 18 avril 2024 qui a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**accorder** la garantie de la CCFU à hauteur de 50% à l'association Odélia pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 467 000 € destiné à financer les travaux de l'EHPAD de Sillingy souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Montant maximum	467 000 €
Garantie CCFU	50%
Garantie Département	50%
Durée du prêt	7 ans
Taux d'intérêt	Taux fixe de 4,68%

La garantie de la CCFU est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de l'établissement bancaire, la CCFU s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'**engager** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- D'**autoriser** le Président à intervenir au nom de la CCFU au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur et à signer tous les actes y afférents.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Carole BERNIGAUD**

